



## Information importante – Le Sanglier Qui Rit

Nous signerons officiellement l'achat du commerce le 10 février et débuterons l'aménagement des locaux dès le 11 février

Conformément à la réglementation, **une fermeture obligatoire de 7 jours devra être respectée après la signature.**



Nous pourrons donc vous accueillir **à partir du 19 février au plus tôt !**

**La date d'ouverture officielle sera annoncée très prochainement.**

Merci pour votre patience et votre compréhension.

Nous avons hâte de vous retrouver et de vous accueillir dans notre nouvel espace.

**Matthieu & Candice**